



Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2021

(La réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. 7477 Projet de loi portant modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Rapporteur : Monsieur François Benoy
- Examen des propositions d'amendements du groupe politique CSV (suite à la demande du groupe politique CSV du 10 mai 2021)
2. Échange de vues sur la « SuperDrecksKëscht » (suite à la demande du groupe politique CSV du 11 mai 2021)
3. Divers

*

Présents : M. Carlo Back, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. David Wagner

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Sven Clement, observateur

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Gilles Biver, M. Joe Ducombe, Mme Frérérique Hengen, Mme Cathy Maquil, M. Paul Rasqué, M. Thomas Schoos, M. Mike Wagner, M. André Weidenhaupt, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Robert Schmit, de l'Administration de l'environnement

Mme Sarah Jacobs, du groupe parlementaire *déi gréng*

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission

*

1. 7477 Projet de loi portant modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Après avoir rappelé que le projet de loi sous rubrique a d'ores et déjà été discuté au cours de cinq réunions de commission en février et mars dernier et déclaré qu'il aurait trouvé plus logique et rationnel que le groupe CSV présente ses amendements lors d'une de ces réunions, Monsieur le Président passe la parole à Madame Martine Hansen (CSV).

Cette dernière présente les propositions d'amendements de son groupe parlementaire, ainsi que les commentaires de ces propositions d'amendements. Pour les détails exhaustifs de son exposé, il est renvoyé au courrier électronique n°254380.

Madame la Ministre prend position à l'égard de ces propositions comme suit :

- Concernant les propositions d'amendements n°1 et n°2, elle rappelle que le projet de loi sous rubrique se borne à effectuer les seules modifications nécessaires à une meilleure applicabilité pénale et à une plus grande lisibilité de la loi. Les bouts de phrase que le groupe CSV se propose de supprimer existent dans le texte de la loi depuis 2018 et ne posent aucun problème ; elle est donc d'avis que ces amendements sont superfétatoires.
- Concernant la proposition d'amendement n°3, celle-ci ouvrirait la porte à davantage de constructions en zone verte et Madame la Ministre n'y est pas favorable.
- Concernant la proposition d'amendement n°4 : même remarque que pour les propositions d'amendements n°1 et n°2.
- Concernant la proposition d'amendement n°5, il s'agit d'une proposition à motivation purement politique et Madame la Ministre ne souhaite pas rouvrir cette discussion.
- Concernant la proposition d'amendement n°6, Madame la Ministre estime qu'il est important qu'une autorisation du ministre reste nécessaire et que la proposition du CSV ne simplifierait pas la situation sur le terrain.
- Concernant la proposition d'amendement n°7, une ouverture a d'ores et déjà été proposée pour les cas de force majeure et Madame la Ministre ne souhaite pas aller encore plus loin dans ce sens.
- Concernant la proposition d'amendement n°8, Madame la Ministre se déclare d'accord avec le groupe CSV sur le principe, mais elle ne voit pas l'intérêt d'imposer la compensation dans le même secteur écologique dans le texte de loi, alors que cette pratique a déjà cours sur le terrain.
- Concernant la proposition d'amendement n°9, l'idée rencontre l'assentiment de Madame la Ministre, mais elle est très difficile à mettre en œuvre dans la réalité, à la fois financièrement et administrativement. Un projet-pilote est actuellement en train d'être mis en place, ensemble avec le Ministère de l'Économie.

- Concernant la proposition d'amendement n°10, Madame la Ministre donne à considérer que, déjà à l'heure actuelle, rien n'empêche une commune de publier les dossiers sur son site Internet et elle ne voit pas l'intérêt de mettre en place une obligation.
- Concernant la proposition d'amendement n°11, elle apparaît difficile à mettre en œuvre, au regard de la longueur du processus de classement et des lourdeurs administratives qu'elle engendrerait.
- Concernant la proposition d'amendement n°12, une période de douze mois ne correspond pas à la réalité que nous connaissons sur le terrain.
- Concernant la proposition d'amendement n°13, Madame la Ministre estime que le libellé proposé n'apporte aucune plus-value.
- Concernant la proposition d'amendement n°14, Madame la Ministre rappelle que ce point a déjà été discuté. Elle est d'avis qu'elle n'apporte pas de plus-value et qu'en outre l'expression « de faible envergure » manque de précision.
- Concernant la proposition d'amendement n°15, elle a déjà été discutée en commission et n'a pas été retenue.
- Concernant la proposition d'amendement n°16, Madame la Ministre n'y voit aucune plus-value, alors que le terme « régional » englobe déjà le volet intercommunal.
- Concernant la proposition d'amendement n°17 elle a déjà été faite par le passé et n'a pas été retenue.

Suite à la prise de position de Madame la Ministre, les propositions d'amendements du groupe parlementaire CSV sont rejetées : seuls les représentants du CSV et de l'ADR votent pour, les représentants du DP, du LSAP, de déi gréng et de déi Lénk votant contre.

Madame Martine Hansen déplore le traitement laconique ayant été réservé à ces propositions d'amendements.

2. Échange de vues sur la « SuperDrecksKëscht » (SDK)

Monsieur Paul Galles (CSV) explique que son groupe politique a demandé de porter le point sous rubrique à l'ordre du jour d'une réunion de Commission suite à un article paru dans le *Luxemburger Wort* du 10 mai dernier. Cet article, intitulé « Die Firma OSL und das große Geschäft mit dem Müll », mentionne notamment une étude commanditée par Valorlux et réalisée par Eco-Conseil qui compare le système de collecte à domicile de Valorlux (sacs bleus) à celui du projet-pilote de drive-in installé sur le site d'un supermarché à Howald, ainsi que le manque de transparence autour de ce projet-pilote. Dans ce contexte, l'orateur souhaite poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- L'étude comparative commanditée par Valorlux conclut à un coût sensiblement plus élevé du projet-pilote en comparaison au recyclage réalisé via les sacs bleus et à une plus grande effectivité du système de collecte à domicile. Monsieur Paul Galles, tout en regrettant le fait que le projet-pilote dure depuis dix années maintenant sans avoir jamais été évalué, souhaiterait obtenir de plus amples informations à cet égard.

- Un autre point sur lequel Monsieur Paul Galles aimerait recevoir des informations concerne l'attribution en 2018 du marché de la SDK à la société Oeko-service Luxembourg (OSL), en amont de la future nouvelle législation.

*

Avant de répondre aux questions qui viennent de lui être posées, Madame la Ministre souhaite situer le contexte de la discussion actuelle et rappelle qu'il faut toujours se demander qui sont les acteurs en jeu et quels sont les intérêts économiques qu'ils défendent derrière les critiques qu'ils émettent. Elle cite plusieurs de ces nombreux acteurs en expliquant quelles sont leurs incertitudes liées à l'important paquet de réformes dans le domaine de la gestion des déchets qui a été déposé à la Chambre et déclare comprendre la nervosité sur le terrain.

Concernant les questions du groupe CSV relatives à l'étude réalisée par Eco-Conseil, Madame la Ministre regrette formellement que Valorlux ait commandité, de sa propre autorité et sans consulter au préalable les autres acteurs concernés, cette étude comparative. Elle informe en outre que la méthodologie appliquée à l'étude n'est pas très correcte et que les résultats ont été faussés par des comparaisons inadaptées. En effet, certaines choses non comparables ont été comparées et les coûts n'ont pas été calculés de manière correcte, ce qui a conduit à des résultats peu concluants.

À cet égard, Monsieur le directeur de l'Administration de l'environnement précise que la critique de la méthodologie retenue porte principalement sur le fait que la comparaison entre le drive-in et le sac bleu est établie sur la base d'un facteur de recyclage. Or, ce facteur ne dit rien sur la qualité et la recyclabilité réelle des déchets collectés, mais simplement sur la mesure dans laquelle un tri ultérieur est encore nécessaire. En outre, en ce qui concerne les coûts par tonne traitée, un montant hypothétique a été utilisé pour les coûts de personnel, alors que les coûts réels représentent environ la moitié de ce montant.

Tout en plaidant pour que les différents systèmes de recyclage soient complémentaires et non pas concurrentiels, Madame la Ministre estime qu'il ne faut pas chercher à avantager ou désavantager l'un ou l'autre des modes de collecte de déchets, mais qu'il faut plutôt élargir le cercle des systèmes de collecte dans son ensemble au lieu de concentrer les efforts sur une seule solution. Dans le contexte de la réalisation des objectifs gouvernementaux d'augmentation des taux de recyclage et, plus globalement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle prône la généralisation du projet-pilote d'Howald avec la création de points de recyclage dans le secteur du commerce, en plus du renforcement de la coopération avec les communes dans le domaine des centres de recyclage.

Suite à une autre question de Monsieur Paul Galles, Madame la Ministre donne à considérer qu'elle ne souhaite pas faire réaliser une étude alternative qui contredirait l'étude initiale et pourrait dès lors prêter à confusion. Elle cherche donc plutôt à trouver un terrain d'entente avec Valorlux, afin de compléter l'étude réalisée par Eco-Conseil et d'aboutir à un résultat commun révisé. Une prochaine réunion de concertation en ce sens aura lieu au début du mois de juin.

*

Concernant les questions du groupe CSV en relation avec la société OSL, Madame la Ministre rappelle tout d'abord que cette société a été la seule candidate à l'appel d'offres européen lancé en 2018 pour la collecte et le recyclage des produits problématiques issus des ménages et que l'attribution du marché a respecté toutes les règles légales applicables en la matière. Elle confirme en outre ce qu'elle avait déjà annoncé au cours de la réunion du 24 février dernier, à savoir que, dans un souci de transparence, un audit sera réalisé. Le cabinet d'audit Muller et Associés a été chargé d'examiner les relations d'affaires et les transactions entre la SDK, OSL et l'Administration de l'environnement. Le cahier des charges de l'audit s'articule

autour de trois chapitres interdépendants : premièrement, l'évaluation de la conformité par rapport au cadre légal ; deuxièmement, l'évaluation de la structure financière ; et troisièmement, l'évaluation de l'exécution de l'action SDK. Le processus d'audit commencera à la fin du mois de mai et devrait être terminé fin juillet.

*

Suite à une remarque de Monsieur Sven Clement (Piraten), Madame la Ministre fait savoir qu'il n'était aucunement dans ses intentions de critiquer les articles de presse récemment parus sur la problématique des déchets ; elle a simplement souhaité expliquer quels étaient les différents acteurs en présence et quels intérêts ils représentaient.

Suite à une question de Monsieur Max Hahn (DP), il est encore précisé que Madame la Ministre vient d'approuver l'extension des consignes de tri pour la collecte d'emballages en plastique via le sac bleu (voir courrier électronique n°255295). Les travaux préparatoires, afin de rendre cette collecte élargie possible à travers tout le pays, sont en cours. Dans ce contexte, Valorlux est actuellement en train de discuter avec les communes afin d'obtenir leur accord pour lancer cette extension de collecte dans les plus brefs délais.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2021

La Secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
François Benoy